

PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE

N° < numéro de contrat >

FINANCÉ PAR LE FED

Entre

L'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la Gouvernance (UGPAG), 10 Avenue Nioki Gare centrale Kinshasa- Gombe, représenté par son régisseur qui agit au nom et pour le compte de l'Ordonnateur National du FED

(« Le pouvoir adjudicateur »),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du titulaire>

[Forme juridique/titre]¹

[N° d'enregistrement légal]²

[Adresse officielle complète]

[N° de TVA³],

(« Le titulaire »),

d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

INTITULÉ DU CONTRAT <intitulé du contrat>

Numéro d'identification < référence de publication >

Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est [la fourniture], [la fabrication], [la livraison], [l'installation], [la mise en service], [l'entretien], [le service après-vente] par le titulaire, des fournitures suivantes:

[description générale des fournitures incluant les quantités], en lot(s)

[lot n° 1, description générale avec indication des quantités]

[lot n° 2, description générale avec indication des quantités]

[lot n° ...]

¹ Quand le titulaire est un individu.

² Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner leur numéro d'identification de leur carte d'identité ou passeport or document équivalent

³ Sauf si le titulaire n'a pas de numéro de TVA

Le lieu de livraison doit être les locaux du COREF à Kinshasa, la date limite de livraison est de 45 jours et les Incoterms applicables sont DDP⁴. La période de mise en œuvre des tâches court à partir de la date de signature du contrat jusqu'à la date de réception provisoire.

- 1.2 Le titulaire doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique [éventuellement modifiées par la variante proposée].
- 1.3 Les fournitures, objet du marché, devront être accompagnés par <les consommables d'imprimante et Copieur> et les accessoires/autres articles, nécessaires à l'utilisation des biens, ainsi que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires.

Article 2 Origine

Les fournitures et matériaux doivent être originaires d'un État membre de l'Union européenne et/ou d'un État ACP.

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le titulaire, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du contrat.

L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux applicables, en particulier conformément au Protocole n° 1 inclus à l'annexe V de l'Accord de partenariat ACP-CE et les fournitures originaires de l'Union européenne incluent également les fournitures originaires des pays, départements et territoires d'outre-mer.

Article 3 Prix

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est deeuros.
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

⁴ <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)>
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce -
<http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>

Article 4 Ordre de priorité des documents contractuels

Le marché est constitué par les documents suivants, indiqués par ordre hiérarchique:

- le présent contrat,
- les conditions particulières,
- les conditions générales (annexe I),
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site],
- l'offre technique (annexe III), [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres],
- la décomposition du budget (annexe IV),
- les formulaires spécifiques ou documents relevant (annexe V).

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Fait en français en trois exemplaires originaux, un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à la Commission européenne et un original remis au titulaire.

Pour le titulaire

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

Pour le pouvoir adjudicateur

Nom:

Titre:

Signature:

Date: